

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 12 octobre 2020**

Sous la présidence de Monsieur FISCHER Daniel, Maire, et suite à la convocation adressée en date du 6 octobre 2020.

**Membres présents :** M. BURTIN Pierre / Mme ROHMER Marie-Anne / M. BARILLON Rémi / Mme KAPPS Geneviève / M. GOUETH Alphonse, *Adjoint au Maire*.

Mme ARBOGAST Annie / M. CARBIENER Julien / Mme CHAVEROT Elisabeth / M. CLOSSET Christian / Mme DATTOLICO Isabelle / M. DOMINIAK Nicolas / Mme EBERLE-SCHULER Christelle / M. FRITSCH Romain / Mme GROH Marlène / M. GROLLEMUND René / Mme HEIMBURGER Agathe / M. HUMMEL Christophe / Mmes MOREIRA Isabelle / PFERSCH Geneviève / MM. PISTORIUS Nicolas / REUSCHLÉ Jérôme / ROSSI Thomas / Mme WEBER Sophie / M. WENDLING Jean-Marc.

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :** Mmes GABEL Alexia / RIESBECK-BESSON Michèle.

**Procuration(s) :** Mme GABEL Alexia a donné procuration à M. WENDLING Jean-Marc.

Mme RIESBECK-BESSON Michèle a donné procuration à Mme CHAVEROT Elisabeth.

-----  
**Ordre du Jour**

- Désignation du secrétaire de Séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 7/09/2020
  - Délégation permanente au Maire - Devis et factures
  - Délégation permanente au Maire - Commande Publique
- Exonération de la tarification des occupations des salles communales aux associations
- Subventions exceptionnelles au monde associatif suite à la crise sanitaire de la Covid 19
  - Demandes de subvention - École de Musique des 3 Chapelles
    - Projet centralité - Convention partenariale
  - Contrats départementaux - Isolation thermique du presbytère
    - Contrats départementaux - Éclairage Public
  - Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)
    - Création de l'Observatoire de la Propreté de Marlenheim (OPM)
      - Jardins familiaux - Avenant N° 1 au Règlement Intérieur
- Local Associatif - Avenant N° 1 à la convention de mise à disposition à la Communauté de Communes Mossig et Vignoble
  - Rapport d'Activités Eau Potable
  - Rapport d'Activités Assainissement
  - Divers

*Le Maire salue l'ensemble des conseillers municipaux et propose de démarrer la séance.*

\*\*\*\*\*

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Vu** l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Après délibération, le Conseil Municipal désigne Franck Giessenhoffer, Responsable des Affaires Générales, secrétaire de séance.*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 07/09/2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

*Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07/09/2020 transmis à l'ensemble des membres est proposé à la signature du Conseil et a fait l'objet de deux demandes de modifications.*

Le Maire informe que 2 modifications ont été proposées par M. Jean-Marc Wendling.

**Modification 1** (M. Jean-Marc Wendling):

**Point N° 72/2020 - Règlement intérieur du Conseil Municipal (mandat 2020-2026) :**

Version initiale : "M. Jean-Marc Wendling déplore que le projet de règlement intérieur n'ait pas fait l'objet d'une concertation au préalable comme cela a été fait en 2014".

Version proposée : "M. Jean-Marc Wendling déplore que le projet de règlement intérieur n'ait pas fait l'objet d'une concertation au préalable comme cela a été fait en 2014 suite à la demande présentée par l'équipe minoritaire".

**Modification 2** (M. Jean-Marc Wendling):

**Fonctionnement de l'Hôtel de Ville - Évolution des horaires d'ouverture :**

Version initiale : "Le Maire propose un report ultérieur de ce point".

Version proposée : "Le Maire n'est pas opposé aux propositions formulées et propose un report ultérieur de ce point".

*Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance du 7/09/2020 ainsi que les modifications souhaitées.*

### **77/2020 - DÉLÉGATION PERMANENTE AU MAIRE - DEVIS ET FACTURES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020 statuant sur les délégations générales de compétences données au Maire,

*Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation permanente pour les marchés suivants :*

- ☛ Devis de GHM - Citylum d'un montant de **7.165,44 € TTC** pour du mobilier urbain et barrières.
- ☛ Devis de SMG d'un montant de **5.542,80 € TTC** pour des silhouettes complémentaires destinées au Rond-Point Est.
- ☛ Devis de SMG d'un montant de **5.298 € TTC** pour le totem de la maquette de la Cité des Droits de l'Homme.
- ☛ Devis des Ets Foussier d'un montant de **2.831,33 € TTC** pour du petit outillage électroportatif.
- ☛ Devis des Ets Vitraux Rozace d'un montant de **954 € TTC** pour le remplacement des vitraux de la tourelle de l'Espace Apprederis.
- ☛ Devis d'Axiens d'un montant de **1.432,32 € TTC** pour le renouvellement de licences Office 365 (adresses mail).
- ☛ Devis des Ets Artère d'un montant de **2.374,14 € TTC** pour le décapage du parking de la Monnaie et la réfection d'enrobés des rues Schuman et Industrie.
- ☛ Devis d'Alsace Micro Services d'un montant de **1.020 € TTC** pour le remplacement du vidéoprojecteur défectueux de l'École Élémentaire Pierre Pflimlin.

### **78/2020 - DÉLÉGATION PERMANENTE AU MAIRE - COMMANDE PUBLIQUE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020 statuant sur les délégations générales de compétences données au Maire,

**Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation permanente.**

Procédure	Objet	Lot(s)	Attributaire(s)	Montant annuel HT	Durée
Marché à procédure adaptée de service	Nettoyage et entretien des locaux et de la vitrerie de différents sites communaux	Lot 1 : Hôtel de Ville / Ateliers Municipaux / WC Porte de la Route des Vins	Caronet	6061,75 €	1 an renouvelable 2 fois Démarrage au 1/10/2020
		Lot 2 : Espace Apprederis / Espace Culturel et Touristique		8.952,00 €	
		Lot 3 : Écoles Maternelle "Les Tilleuls" et Élémentaire "Pierre Pflimlin"		22.528,00 €	
			<b>TOTAL :</b>	<b>37.541,75 €</b>	

En cas de reconduction, la valeur du marché sera la suivante (hors révision des prix) :

Reconduction	Période	Montant cumulé
N° 1	1/10/2021 - 30/09/2022	75.083,50 €
N° 2	1/10/2022 - 30/09/2023	112.625,25 €

## **79/2020 - EXONÉRATION DE LA TARIFICATION DES OCCUPATIONS DES SALLES COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS**

**Le Maire explique** que la municipalité souhaite, compte-tenu de la crise sanitaire et la situation délicate du monde associatif, exonérer ces structures des frais liés à l'utilisation des locaux communaux dans le cadre de leurs activités. Ce geste se cumulera avec le dispositif d'aides qui sera présenté au Conseil Municipal.

**M. Jean-Marc Wendling salue** cette démarche et souhaite savoir si une proposition similaire sera soumise à délibération à la Communauté de Communes Mossig et Vignoble.

**Le Maire indique** que ce point n'a pas encore été inscrit à l'ordre du jour mais qu'il le soumettra prochainement au Président.

**Vu** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la délibération N° 62/2013 du Conseil Municipal relatif à la mise à disposition d'équipements,

**Vu** la délibération N° 103/2019 du Conseil Municipal relatif aux tarifs de location du Centre Culturel et Sportif "Les Roseaux",

**Vu** les différentes mises à disposition d'équipements,

**Considérant** que les facturations au réel ont été stoppées au démarrage de la crise sanitaire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- *décide d'exonérer - pour l'année scolaire 2019-2020 ou pour l'année civile 2020 - les associations occupant les locaux communaux et payant une redevance forfaitaire.*

## **80/2020 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU MONDE ASSOCIATIF SUITE À LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19**

**M. Rémi Barillon explique** qu'environ 40 associations ont été contactées en juin pour avoir une première estimation de l'impact financier de la crise sanitaire. 22 structures ont répondu et 7 ont signalé des problématiques financières.

Les associations sont des acteurs indispensables du territoire. Elles favorisent, au travers de leurs activités, la cohésion sociale et participent activement à la vie du territoire.

La crise sanitaire a stoppé de façon brutale leurs activités. Les annulations des manifestations par la Commune les ont privées de ressources importantes et indispensables à leur survie sur le long terme. La collectivité se doit de les aider et de les accompagner. Pour ce faire, la ligne de subvention GAMJSAL (44.000 €) prévue par le Budget Primitif 2020 sera mise à profit et redistribuée entre les associations soutenues à hauteur de 40.000 €.

Afin d'étudier la situation des 7 associations, un dossier a été transmis aux différents responsables. Ce dernier permet d'analyser la situation sur deux exercices. L'état de trésorerie devait également être communiqué. Parmi les critères définis, une attention particulière était portée sur l'impact des annulations des manifestations organisées par la Commune sur ces associations. Les différentes demandes ont été analysées par la Commission Animation Tourisme Fleurissement (ATF) du 23 septembre 2020. Au cours de cette réunion, la dotation initiale du GAMJSAL a été ventilée entre les 7 associations les plus impactées. Une réserve de 7.500 € a été conservée de façon à pouvoir aider des structures rencontrant des difficultés dans les prochains mois.

**M. Jean-Marc Wendling souligne** que le montant des subventions est fonction principalement du manque à gagner engendré par l'annulation des manifestations portées par la Commune. Il invite la municipalité à mener une réflexion globale sur le soutien au monde associatif et sur les modalités de subventionnement. Il est également suggéré de proposer une aide logistique aux associations.

**M. Christian Closset salue** l'aide apportée aux associations mais indique que si la crise se poursuit, la situation du monde associatif continuera à être tendue.

**Le Maire poursuit** en expliquant que le GAMJSAL a eu des dépenses quasi inexistantes en 2020 permettant cette redistribution. En cas de situation similaire, la dotation du groupement associatif serait à nouveau orientée directement vers le monde associatif.

**M. Thomas Rossi souhaite savoir** si les associations ont déjà eu un retour des demandes de subvention adressées au Conseil Départemental du Bas-Rhin.

**Le Maire indique** qu'aucune information n'a été transmise à l'heure actuelle.

**M. René Grollemund suggère** que les associations communiquent le montant des subventions versées par le Département à la Commune.

**Le Maire indique** que ces données apparaîtront sur les prochains bilans financiers.

**Vu** le Budget Communal - Exercice 2020,

**Vu** les différents dossiers déposés et leur analyse par la Commission ATF du 23 septembre 2020,

**Entendu** les explications du Maire,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et en l'absence de MM. Christian Closset / Romain Fritsch / Alphonse Goueth / Christophe Hummel / Jérôme Reuschlé et Mme Isabelle Dattolico,*

- *décide de verser les subventions suivantes aux associations :*

Association	Montant
Basket-Club de Marlenheim	6.000 €
Handball-Club de Marlenheim	6.000 €
Football-Club Kirchheim-Marlenheim	6.000 €
Association de Pêche et de Pisciculture	6.000 €
Scouts et Guides de France	1.500 €
Batterie-Fanfare Saint-Joseph	6.000 €
Harmonie Caecilia	1.000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>32.500 €</b>

- *procède au transfert des lignes de subvention suivantes :*

Section	Sens	Chapitre	Article	Ligne subvention	Montant
Fonctionnement	Dépenses	065	6574	13 - GAMJSAL	-40.000 €
				14 - Cercle Saint-Joseph (Basket-Club)	+6.000 €
				19 - Handball-Club	+6.000 €
				5 - Football-Club Kirchheim Marlenheim	+6.000 €
				32 - Association de Pêche et de Pisciculture	+6.000 €
				29 - Scouts et Guides de France	+1.500 €
				01 - Divers (à destination de la Batterie-Fanfare Saint-Joseph)	+6.000 €
				35 - Harmonie Caecilia	+1.000 €
				01 - Divers (réserve pour aides ultérieures si nécessaire)	+7.500 €

## 81/2020 - DEMANDES DE SUBVENTION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2313-1-2 et L.2541-12-13°,

Dans le cadre du budget 2020, **le Maire présente au Conseil Municipal** la demande de subvention émanant

- de Mme Rosalie Florentin pour la participation à des cours dispensés par l'École de Musique des trois Chapelles.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser*

- *une aide de 150 € à Mme Rosalie Florentin inscrite à l'École de Musique Intercommunale des trois Chapelles.*

Imputation : C/6574 - Ligne Divers.

## 82/2020 - PROJET CENTRALITÉ - CONVENTION PARTENARIALE (ANNEXE 1)

**Le Maire explique** que le Conseil Départemental du Bas-Rhin souhaite, dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2018-2024, accompagner les villes moyennes et les villes centres dans le cadre d'un projet "centralité" permettant le développement et l'attractivité des bourgs-centres.

La démarche sera portée par un chef de projet qui devra travailler sur les axes suivants :

- lutte contre la vacance de locaux (commerces et logements) et le logement indigne,

- promotion du bâti et valorisation du patrimoine,
- développement d'une offre de transport localement adaptée, en lien avec l'offre existante au niveau local (TSPO),
- développement d'une offre de commerce adaptée et innovante,
- fédération des acteurs autour d'une image positive du territoire.

Dans une démarche de mutualisation, le chef de projet agira sur le territoire de Molsheim, Wasselonne et Marlenheim permettant de mettre en œuvre une cohérence entre les différents secteurs et baisser le coût de l'opération pour chaque entité.

Au niveau local, un comité de pilotage sera mis en place et regroupera

- M. le Maire de Marlenheim,
- Mme le Maire de Wasselonne,
- M. et Mme les Conseillers Départementaux,
- Mme la Directrice du Secteur Habitat Logement du Conseil Départemental,
- M. le Délégué de la Direction Générale, Secteur Ouest,
- M. le référent territorial Ouest de la Mission d'Aménagement Développement Emploi du Département du Bas-Rhin.

**Le Maire précise** qu'une étude avait déjà été réalisée par le passé mais pas aussi complète que celle proposée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. La nouvelle analyse est plus complète et axée sur des problématiques locales (logements indignes, commerces vacants) et des enjeux de notre territoire (mobilité).

**M. Jean-Marc Wendling souhaite connaître** la durée de cette mission.

**Le Maire répond** qu'elle est estimée à 3 ans (théorique). Un planning précis sera défini entre les différentes collectivités signataires.

**Vu** la délibération CD/2018/008 du Conseil Départemental relative à la politique départementale de l'habitat,

**Entendu** les explications du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **adhère** au projet "centralité" proposé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin sur le territoire ouest,
- **accepte** le projet de convention,
- **fixe** les modalités financières comme suit :

Coût estimatif	Partenaires	Participation	Estimatif participation
70.000 €	Conseil Départemental du Bas-Rhin	50%	35.000 €
	Commune de Molsheim	25%	17.500 €
	Commune de Wasselonne	12,5%	8.750 €
	Commune de Marlenheim	12,5%	8.750 €

- **décide d'inscrire** les crédits nécessaires au Budget.

## 83/2020 - CONTRATS DÉPARTEMENTAUX - ISOLATION THERMIQUE DU PRESBYTÈRE

**M. Pierre Burtin rappelle** que le Conseil Départemental a modifié le dispositif des Contrats Départementaux pour accompagner la relance de l'activité suite à la crise sanitaire liée à la COVID19. L'assemblée départementale a voté un budget complémentaire de 40M€ destiné à inciter les collectivités à lancer de nouveaux projets.

Les contrats départementaux sont articulés autour de 4 dispositifs complémentaires :

- Le fonds d'attractivité et de développement, pour des grands projets structurants,
- Le fonds d'innovation territoriale pour des initiatives locales à caractère innovant (montant plafond : 30K€/projet),
- Le fonds de solidarité communale destiné à aider les communes à créer, réhabiliter et rénover leur patrimoine communal,
- Le fonds d'urgence (pour les communes sinistrées).

**M. Pierre Burtin explique** qu'il convient de procéder à des travaux de rénovation énergétique du presbytère. Par le passé, des travaux légers ont été effectués notamment l'installation d'un système de chauffage au gaz naturel.

Le projet présenté porte sur la reprise des éléments d'isolation du bâtiment notamment :

- l'isolation des planchers (cave/RDC et grenier/grenier),
- le remplacement des menuiseries (portes/volets),
- la reprise de la toiture.

L'objectif visé est de réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Le coût estimatif du projet est de **97.808,16 €**.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Isolation	30.630,00 €	C.E.E. Isolation	4.500,00 €
Menuiseries	25.112,16 €	C.D. 67	73.746,53 €
Toiture	42.066,00 €	Auto-Financement	19.561,63 €
<b>TOTAL :</b>	<b>97.808,16 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>97.808,16 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *acte le projet de rénovation énergétique du presbytère,*
- *adopte le plan de financement comme suit :*

Dépenses		Recettes	
Isolation	30.630,00 €	C.E.E. Isolation	4.500,00 €
Menuiseries	25.112,16 €	C.D. 67	73.746,53 €
Toiture	42.066,00 €	Auto-Financement	19.561,63 €
<b>TOTAL :</b>	<b>97.808,16 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>97.808,16 €</b>

- *sollicite les contrats départementaux mis en œuvre par le Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du fonds de solidarité communale (création, réhabilitation, rénovation du patrimoine communal).*



## 84/2020 - CONTRATS DÉPARTEMENTAUX - ÉCLAIRAGE PUBLIC

**M. Pierre Burtin explique** qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur le réseau d'éclairage public communal. Ces interventions porteront sur de l'extension de réseau mais également sur du rétrofit sur des installations déjà existantes.

Le projet est divisé en 3 tranches :

Tranches	Objectifs
Tranche 1 : Éclairage de la piste cyclable Marlenheim - Nordheim	Sécurisation des écoliers et collégiens utilisant les modes de transports doux
Tranche 2 : Bouclage du réseau et éclairage de la rue de l'Industrie	Sécurisation des collégiens utilisant les modes de transports doux
Tranche 3 : Rétrofit d'une partie des lanternes afin de les convertir en led (zone concernée : 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> tranches de la traversée)	Démarche de réduction de consommation énergétique

Le coût global du projet est estimé à **332.151,70 €**.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Rénovation et modernisation de l'éclairage public	<b>332.151,70 €</b>	D.E.T.R.	<b>100.000,00 €</b>
		P.E.T.R.	<b>50.000,00 €</b>
		C.D.67	<b>90.000,00 €</b>
		Auto-financement	<b>92.151,70 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>332.151,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>332.151,70 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *acte le projet d'éclairage public,*
- *adopte le plan de financement comme suit :*

Dépenses		Recettes	
Rénovation et modernisation de l'éclairage public	<b>332.151,70 €</b>	D.E.T.R.	<b>100.000,00 €</b>
		P.E.T.R.	<b>50.000,00 €</b>
		C.D.67	<b>90.000,00 €</b>
		Auto-financement	<b>92.151,70 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>332.151,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>332.151,70 €</b>

- *sollicite les contrats départementaux mis en œuvre par le Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du fonds de solidarité communale (éclairage public).*

## 85/2020 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU)

**M. Alphonse Goueth explique** que la Commune souhaite mettre en place un dispositif de suivi qualitatif de la propreté à partir d'indicateurs pertinents, vérifiables et mesurables.

Ce projet, discuté dans le cadre de la Commission Environnement, Nature et Agriculture (ENA) donnera naissance à l'Observatoire de la Propreté de Marlenheim (OPM).

L'Association des Villes pour la Propreté Urbaine a pour mission de définir, diffuser, améliorer et promouvoir un outil de mesure le plus objectif possible du niveau de propreté de l'espace public; il s'agit principalement d'une grille de mesure des différents éléments qui participent à l'état de "non propreté" (papiers, mégots, déjections, feuilles, tags, affiches, ...).



L'AVPU est également chargée de regrouper, analyser et valider les résultats des grilles que lui communiqueront les adhérents et d'établir des statistiques en rendant compte auprès de chaque ville de ses résultats. Cette démarche de type "benchmarking" correspond donc à la volonté communale d'un suivi qualitatif et mesurable de la propreté urbaine.

La plus-value apportée par l'adhésion à l'AVPU est la dynamique de "norme" permettant, à terme, l'obtention du label "Ville Propre". De plus, la structure associative pourra proposer des formations et formuler des conseils.

Au niveau local, la Commune sera découpée en 5 zones : 4 habitées et 1 non habitée.

**M. Jean-Marc Wendling salue** la démarche liée à la propreté de la Ville. Toutefois, il constate que les villes adhérentes à l'association sont de grandes tailles.

**M. Alphonse Goueth répond** que certaines collectivités adhérentes sont comparables à Marlenheim. Il explique que l'ambition est l'obtention d'un label écologique profitant à tous : habitants, acteurs économiques, ... Il souligne l'importance du premier contact visuel qui est primordial pour un habitant ou un visiteur et qui favorise, à terme, le bien vivre-ensemble.

Le montant de l'adhésion est fonction de la taille de la collectivité. Pour Marlenheim, la cotisation annuelle est de **100 €**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *accepte l'adhésion de la commune à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU),*
- *approuve le versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'AVPU, soit pour 2021 de la somme de 100 €,*
- *autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.*

## **86/2020 - CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROPRETÉ DE MARLENHEIM (OPM)**

**M. Alphonse Goueth, Adjoint au Maire, explique** que l'observatoire est un dispositif permettant d'atteindre un niveau de service public de qualité en matière de propreté. Ses objectifs principaux sont l'identification et la localisation des problèmes majeurs de propreté. Ces données seront exploitées et permettront de définir un plan d'actions dont la finalité est la résolution des problématiques de propreté.

Les missions confiées à l'observatoire sont les suivantes :

- La veille (collecte et synthèse des informations),
- La transmission (échanges et partage autour des informations recueillies),
- L'expertise (évaluation de la propreté de l'espace public et propositions),
- L'organisation (actions et évènements, dans une ambiance conviviale et ludique, autour de la propreté).

L'observatoire sera composé d'élus, d'administrés et des agents de la commune.

De façon plus pratique, les membres, sur le terrain, constatent au jour le jour ou périodiquement (selon une fréquence à définir) les points forts et les points faibles, en matière de propreté. Ces derniers contribueront à l'analyse de la propreté de la Ville selon leur vision.

Ces membres consignent ensuite leurs observations dans un document-type, une grille que l'Observatoire fera parvenir à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU). L'association analyse les documents, les compare avec ceux envoyés par des communes de même importance et prodigue des conseils. La ville peut ensuite consacrer des moyens - même ponctuels - sur un secteur particulier.

**M. Christian Closset souhaite connaître** les modalités d'organisation de l'appel à candidature.

**M. Alphonse Goueth indique** qu'un appel large sera lancé auprès de la population (flyer, Facebook, Appareteur, panneaux électroniques).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder à la création de l'Observatoire de la Propreté de Marlenheim.*

### **87/2020 - JARDINS FAMILIAUX - RÈGLEMENT INTÉRIEUR (ANNEXE 2)**

**Le Maire explique** qu'il a reçu, fin août, la quasi-totalité des locataires des jardins familiaux. Au cours de cet échange, les locataires ont mis en avant le manque d'eau et ce malgré l'existence de cuves de récupération. En effet, la sécheresse impose un arrosage plus régulier alors que les niveaux des cuves restent bas.

**M. René Grollemund souhaite savoir** si ce raccordement sera réalisé en régie ou sera sous-traité.

**Le Maire indique** que la prestation sera sous-traitée. Un premier devis prévoit un montant des travaux à 6.000 €. D'autres entreprises seront consultées.

**M. René Grollemund souhaite savoir** si chaque parcelle sera équipée d'un robinet.

**Le Maire répond** que deux robinets seront installés avec des compteurs. 5m<sup>3</sup> seront offerts par parcelle. Une fois la dotation dépassée, le trop-consommé sera réparti équitablement entre les locataires.

**Entendu** l'exposé du Maire,

**Vu** la délibération N° 49/2013 relative à l'adoption du règlement intérieur des jardins familiaux,

**Vu** la délibération N° 68/2019 relative à la fixation des tarifs de location des jardins familiaux,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, en l'absence de M. Thomas Rossi,*

- *adopte l'avenant N° 1 tel que proposé et transmis,*
- *décide de le mettre en œuvre à compter du 11 novembre 2020.*

### **88/2020 - LOCAL ASSOCIATIF - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE (ANNEXE)**

**Le Maire rappelle** que le local associatif est exploité quotidiennement, durant les périodes scolaires, par l'accueil périscolaire pour permettre d'accueillir des effectifs plus importants. Depuis septembre, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble a installé de nouveaux équipements tant dans la cuisine (lave-vaisselle, réfrigérateur professionnel) que dans la salle d'activités (rangements, armoire de maintien de température).

L'animation jeunes, quant à elle, utilise le site de façon plus ponctuelle.

Le projet d'avenant porte sur :

- une augmentation du temps de mise à disposition,
- l'intégration du mobilier propre à la Communauté de Communes,
- les modalités financières.

**Vu** la délibération N° 06/2020 relative à la convention de mise à disposition du local associatif,

**Vu** le projet d'avenant N° 1,

**Le Conseil Municipal adopte cette proposition.**

## 89/2020 - RAPPORT D'ACTIVITÉS EAU POTABLE (ANNEXE 4)

**M. Pierre Burtin**, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, **présente** le rapport d'activités eau potable du SDEA pour l'exercice 2019.

Marlenheim dépend de la Commission Locale du Kronthal présidée par M. François Jehl, Maire d'Odratzheim. Cette structure est composée de 13 communes, 14 titulaires (Pierre Burtin et Jean-Marc Wendling pour Marlenheim) et regroupe 14.000 habitants soit 5.442 abonnés.

En 2019, les données concernant les volumes consommés sont les suivants :

Volume	Consommation / habitant	Consommation / abonnés
674.767 m <sup>3</sup>	48 m <sup>3</sup>	124 m <sup>3</sup>

Les gros consommateurs du territoire sont :

- Arthur Metz (Marlenheim)
- Cave Coopérative Vinicole (Traenheim)
- Gaec Schaeffer (Marlenheim)
- Pâtes Grand'Mère (Marlenheim)
- Pfordt Béton (Marlenheim)
- SCI le Parc du Marlenberg (Marlenheim).

La capacité de production est largement supérieure aux besoins du territoire, même en période de pointe. Les ouvrages du périmètre sont les suivants :

- 7 puits
- 4 sources
- 7 réservoirs
- 1 station de traitement
- 4 unités de désinfection
- 128,746 km de conduite.

Globalement, l'eau potable est de qualité. La part des investissements est de plus en plus importante. Cette tendance se confirmera du fait notamment du vieillissement des réseaux. Ces éléments auront un impact sur le prix de la fourniture d'eau.

L'autre point noir au niveau local est la perte d'eau sur le réseau.

**M. Jean-Marc Wendling indique** que le taux de renouvellement des canalisations est inférieur à 1%, ce qui explique les pertes.

**M. Christian Closset fait remarquer** que la qualité de l'eau est discutable surtout ces dernières semaines.

**MM. Pierre Burtin et Jean-Marc Wendling indiquent** que des chlорations additionnelles ont été effectuées pour limiter la propagation de la Covid 19.

**M. Jean-Marc Wendling indique** qu'il est parfois nécessaire de réaliser des purges des réseaux permettant d'améliorer la qualité et le goût de l'eau potable.

**Vu** le décret N° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

## 90/2020 - RAPPORT D'ACTIVITÉS ASSAINISSEMENT (ANNEXE 5)

**M. Pierre Burtin**, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, **présente** le rapport d'activités assainissement du SDEA pour l'exercice 2019.

Marlenheim dépend de la Commission Locale Vallée de la Basse-Mossig présidée par M. Pierre Geist, Maire de Westhoffen. Cette structure est composée de 12 communes, 13 titulaires (Pierre Burtin et Jean-Marc Wendling pour Marlenheim) et regroupe 13.127 habitants soit 4.975 abonnés.

En 2019, 580.063 m<sup>3</sup> d'eau ont été assainis soit 117 m<sup>3</sup>/abonné.

Les ouvrages du territoire sont les suivants :

- 1 station d'épuration
- 24 bassins d'orage
- 52 déversoirs d'orage
- 16 stations de pompage
- 125,64 km de réseaux communaux
- 22,03 km de réseaux intercommunaux
- 4.021 bouches d'égout.

Le prix de l'assainissement est décomposé comme suit :

- Part fixe
- Part variable
- Redevance assainissement du périmètre
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA.

La station d'épuration fonctionne en-dessous de ses capacités. Les interventions portaient notamment sur des débouchages liés aux lingettes désinfectantes jetées dans les WC. À l'avenir des travaux plus importants sont à prévoir du fait du vieillissement de l'infrastructure.

En 2019, les travaux ont été les suivants :

- 136,6 T de sables extraites du réseau
- 15,8 km de réseaux curés
- 18 nettoyages de stations de pompage
- 5.039 bouches d'égout vidangées
- 7 débouchages de branchement
- 11/11 surverses équipées en vidéosurveillance.

L'année 2019 a vu l'achèvement des travaux de rénovation, mais surtout d'extension des réseaux de collecte de l'assainissement.

Le montant des investissements a globalement augmenté. Le prochain grand projet sera le bassin de rétention entre Marlenheim et Nordheim. Un recours à l'emprunt sera nécessaire.

**Mme Elisabeth Chaverot déplore** que de nombreuses personnes jettent des lingettes dans les sanitaires et suggère une communication sensibilisant les administrés.

**M. Romain Fritsch souhaite** avoir des informations quant au devenir de l'ancien site situé à Marlenheim.

**MM. Jean-Marc Wendling et René Grollemund indiquent** que la station est toujours en activité et que le terrain est propriété du SDEA.

**Vu** le décret N° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.**

## **DIVERS**

### **☛ Communauté de Communes : Conseil Communautaire des 17 et 29 septembre 2020**

**Le Maire présente** les points abordés lors des deux derniers conseils communautaires.

#### **➤ 17 septembre 2020 :**

- Fixation des tarifs de la taxe de séjour
- Travaux relatifs à l'aménagement de la salle d'activités du RAM et du Multi-Accueil "Les Bout'Chou" de Wasselonne
- Sollicitation du Fonds d'attractivité mis en œuvre par le Département pour l'accueil périscolaire de Bergbieten
- Travaux relatifs aux pistes cyclables (Balbronn-Bergbieten / Cosswiller-Wasselonne / Romanswiller-Saverne)
- Désignation des représentants de la Communauté de Communes à la Mission Locale
- Désignation des représentants de la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme Intercommunal
- Désignation des représentants au Schéma de COhérence Territorial (SCOT) et au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

#### **➤ 29 septembre 2020 :**

- Décision Budgétaire Modificative
- Report des loyers de la Société Kempf
- Bilan 2019 des accueils périscolaires
- Bilan 2019 de l'Animation Jeunesse
- Délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie (Odratzheim-Wangen).

### **☛ Commissions communales :**

#### **❖ Commission Finances, Ressources et Impôts Communaux du 10/09/2020 :**

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Situation financière au 01/09/2020
- ✓ Débat d'Orientation Budgétaire

**M. Pierre Burtin indique** que la situation financière de la commune est saine. La ligne de trésorerie a été intégralement soldée et la capacité de couverture est légèrement au-dessus d'un million d'Euros.

Au 1/09/2020, l'état de consommation des crédits était le suivant :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>2.096 K€</b>	<b>1.601 K€</b>
<b>Investissement</b>	<b>380 K€</b>	<b>833 K€</b>

La Commission s'est vue proposée une structuration du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Il a été indiqué que les services planchent sur les futurs investissements 2021 et les membres de la commission ont été invités à faire de même. Les projets d'ores et déjà évoqués sont :

- Système de chauffage/ventilation de l'Espace Culturel et Touristique dont certains éléments ne sont pas opérationnels,
- Réaménagement de la promenade des Moulins,
- Financement de l'opération "Roseaux",
- Mobilité douce,

- Projets photovoltaïques,
- Vidéo protection.

❖ Commission Environnement, Nature et Agriculture du 16/09/2020

**M. Alphonse Goueth indique** que la réunion portait sur :

- les projets d'isolation thermique du presbytère et sur l'éclairage public,
- l'adhésion à l'APVU et la création de l'Observatoire Municipal de la Propreté,
- bilan de l'opération "Tous à vous outils" : bilan extrêmement satisfaisant. L'opération sera pérennisée.
- Verger partagé à l'entrée "Est" : réflexions relatives à l'appropriation de cet espace par les habitants.

❖ Commission Animation, Tourisme et Fleurissement des 23/09/2020 et 01/10/2020

**Mme Geneviève Kapps présente** les points abordés lors des deux réunions de la Commission Animation, Tourisme et Fleurissement.

➤ **23 septembre 2020 :**

- Subventions exceptionnelles au monde associatif (cf. délibération N° 80/2020).

➤ **1<sup>er</sup> octobre 2020 :**

- Bilan des animations estivales "Soirs d'été" : bilan positif. L'opération pourrait être renouvelée
- Installation d'un manège et de stands Place du Kaufhaus à compter du jeudi 15 octobre 2020 et jusqu'à début novembre
- Festival "Vos oreilles ont la Parole" : Festival organisé depuis 10 ans par la Bibliothèque Départementale (et notamment Alexia Gabel) dont une déclinaison est assurée au niveau local par la Médiathèque
- Exposition "Terres et Vignes" de l'artiste Géfé du 18/10/2020 au 8/11/2020 à l'Espace Culturel et Touristique. Le vernissage aura lieu le 18/10/2020 à 16h30 en présence de l'artiste, de deux artisans locaux et sera agrémenté d'un concert de Denise Osseux et Michel Veit
- Dimanche 18/10/2020 : ouverture de certains commerces, organisation de festivités au Domaine Muller en partenariat avec le Basket-Club
- Projet d'exposition autour de Noël à l'Espace Culturel et Touristique
- Extension du marché hebdomadaire
- Fleurissement automne-hiver : il sera sensiblement le même que l'an dernier
- Fleurissement printemps-été 2021 : il y a eu beaucoup d'échanges. Le fleurissement doit pouvoir être compatible avec des grosses chaleurs (plantes vivaces).

**Mme Geneviève Kapps lance** un appel aux bénévoles souhaitant fabriquer des objets pour orner les massifs.

❖ Commission Urbanisme du 24/09/2020

**M. Pierre Burtin informe** les conseillers que la réunion portait sur :

- Travaux rue de l'Industrie : travaux finalisés, installation prochaine d'un éclairage public provisoire (suite à retard de livraison)
- Rues de Bruxelles/Europe : situation en cours d'amélioration grâce aux nouvelles modalités de planning et de livraison d'Alsapan
- Roseaux : optimisation des travaux de chauffage
- Zone Activités rue des Prés : plusieurs réunions ont eu lieu - le projet est en bonne voie
- Peupleraie IV : une intervention environnementale (capture d'orvets) doit avoir lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Les travaux débuteront en septembre 2021 pour une commercialisation au début de l'année 2022

- TSPO : la base-vie d'Eurovia a été installée à l'Aire de la Porte de la Route des Vins. Les prochains travaux porteront sur le bassin de rétention à l'entrée de Furdenheim et le réaménagement du tronçon Marlenheim-Furdenheim et la création du giratoire à l'intersection vers Fessenheim-le-Bas
- Extension du Parking Relais "Colombe" : l'extension est opérationnelle depuis le 12/10/2020.

#### ❖ Commission Affaires Foncières du 8/10/2020

**M. Romain Fritsch explique** que cette commission prend le relais de l'Association Foncière de Remembrement dissoute en 2017. Il est précisé que suite à cette dissolution, la Commune s'est engagée à budgéter 30 K€ par an destinés à l'entretien des chemins, des murets. Ces travaux devront être réalisés en accord avec le monde agricole et viticole. Dans l'immédiat, le chemin au-dessus du lieu-dit "Wiedenhansen" sera repris pour un montant d'environ 25 K€.

D'autres projets sont en réflexion et notamment la création d'un biotope à proximité du terrain de remblai.

#### ☛ **Pôle Équilibre Territorial et Rural (PETR) (Annexe 6)**

**M. Pierre Burtin rappelle** qu'une réunion de présentation du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) à destination des élus aura lieu le 29 octobre prochain à l'Espace Culturel et Touristique de Marlenheim.

Il indique également que le Pôle Équilibre Territorial et Rural regroupe 3 communautés de communes :

EPCI	MEMBRES TITULAIRES	POPULATION
CC Mossig et Vignoble	15 (dont D. Fischer et P. Burtin)	167.000 habitants sur 68 communes
CC Vallée de la Bruche	15	
CC Molsheim-Mutzig	26	

Le Président est M. Alain Ferry. Il s'est entouré de 9 vice-présidents (dont Daniel Fischer). Des commissions thématiques ont été mises en place. La nouvelle gouvernance s'est mise en place le 9 septembre dernier.

Le PETR est compétent dans les domaines suivants :

- Le Schéma de COhérence Territorial
- La transition énergétique (Infos Énergie - Balades thermiques - Certificats d'Économie d'Énergie - projets photovoltaïques)
- Le Plan Climat « PCAET »
- La mobilité
- Le développement économique (Tremplin)
- Le projet de territoire

Cette structure ne se substitue pas aux Communautés de Communes. Elle accompagne les collectivités sur les projets et les aides à obtenir les différentes subventions éligibles (subventions locales jusqu'au fonds européens LEADER/FEADER).

Actuellement, la Commune de Marlenheim travaille à la mise en place d'une permanence "Infos Énergies" à Marlenheim et à l'organisation d'un Forum de la Transition Écologique en 2021.

Le projet "photovoltaïque" avance également. Des échanges ont eu lieu avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Le Club-Climat est en cours de constitution et un appel à la participation citoyenne doit être relayé.

#### ☛ **Visite de l'Entreprise Hantsch le 10/10/2020**

**Le Maire indique** que la visite était très intéressante. Une réunion regroupant le SDEA, le Sélect'OM, l'usine de Méthanisation, Hantsch et la Commune sera organisée pour favoriser les échanges entre ces opérateurs afin de mettre en commun leur savoir-faire.



## ☛ **Fête de Noël des Aînés**

**Mme Marie-Anne Rohmer indique** que le Centre Communal d'Action Sociale a décidé d'annuler, compte-tenu du contexte sanitaire, la Fête des Aînés. Toutefois, ces derniers ne seront pas oubliés et une attention leur sera destinée.

## ☛ **Ressources Humaines**

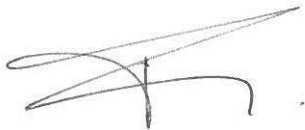
**Le Maire indique** que de nouvelles arrivées ont été enregistrées dans les services. Il ne s'agit pas de créations de postes, mais de remplacements :

- ✓ **Service Administratif :** Coline Muller, chargée des Finances et des Marchés Publics, arrivée le 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- ✓ **Service Technique :** Christophe Simon, Agent technique polyvalent - chargé des Roseaux, arrivé le 14 septembre 2020.  
Françoise Zerr, Agent technique polyvalent - coordinatrice des Espaces Verts, arrivée le 16 septembre 2020.
- ✓ **Service Social :** Jacqueline Schwartz, Assistante Territoriale Spécialisée des Écoles Maternelles, arrivée le 31 août 2020.

\*\*\*\*\*

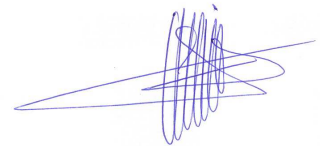
*Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 21 h 10.*

**Franck Giessenhoffer**



*Secrétaire de Séance*

**Daniel Fischer**



*Maire de Marlenheim*